



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 5 octobre 2011

Le Conseil communal a décidé d'attribuer aux entreprises Roland Beney et Courtine & Héritier SA, respectivement les travaux de génie-civil et d'appareillage pour la rénovation de la route de la Cantine aux Mayens de la Zour.

Un des blocs qui se sont détachés de la falaise qui surplombe le mayen de Dorbagnon a fini sa course contre un chalet dudit mayen. La Commune avec le concours de l'Etat du Valais a décidé de rehausser le redan existant le long de la route cantonale. Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise Reco sàrl.

Des bureaux techniques ont été invités à soumettre leur offre pour réaliser un diagnostic et proposer des mesures visant à améliorer la mobilité et les transports pour le secteur de Moréchon, mais également, une étude plus large portant sur l'ensemble du territoire communal, en termes d'urbanisation. Le mandat a été attribué au groupe d'études Transportplan Sion SA et Sandra Priod Dayer sàrl.

Le Conseil communal a décidé de mettre gratuitement à la disposition de la société « Fifres et Tambours Saviésans » les infrastructures communales nécessaires à l'organisation de la 2ème Fête fédérale des jeunes tambours et fifres du 20 et 23 septembre 2012. Cette décision est liée au fait qu'il s'agit d'une Fête fédérale et qu'elle rassemblera de nombreux jeunes venant de toute la Suisse.

La Commune et la Paroisse annoncent la bénédiction des aménagements du cimetière le 1^{er} novembre 2011, le jour de la Toussaint. Après la cérémonie, le verre de l'amitié sera servi devant la Maison de Commune.

Le Conseil communal a décidé l'envoi d'un questionnaire à toutes les personnes du troisième âge pour connaître leurs attentes et leurs besoins.

Mme Silvana Farquet a présenté sa démission pour le 31 décembre 2011 du poste de secrétaire du Baladin. En secondant admirablement son époux dans ses activités, elle grandement participé à l'essor de notre centre culturel. Le Conseil communal la remercie chaleureusement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futurs projets.

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2008 de la nouvelle loi sur le droit de cité valaisan, l'intérêt pour la Bourgeoisie n'est plus démontré. La commission de la Bourgeoisie soumettra des propositions pour favoriser l'intégration de familles, de personnes au sein de la Bourgeoisie.